

Date de dépôt : 28 février 2008

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Christian Brunier : Pour un vignoble bio de l'Etat de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 janvier 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite qui a la teneur suivante :

- *L'Etat de Genève possède son propre vignoble et produit des vins de qualité.*
- *L'Etat de Genève veut impulser un développement durable et soutient, depuis plusieurs années, l'agriculture biologique.*
- *Dans cette dynamique, pourquoi l'Etat de Genève ne produit-il pas ses vins de manière biologique ?*

Je vous remercie de votre réponse et de votre engagement en faveur de l'agriculture et de la viticulture biologiques.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le vignoble de l'Etat a été créé en 1971. Il couvre une surface de 6 hectares et dépend de la direction générale de l'agriculture du Département du territoire. Ses missions sont de produire des vins de qualité et d'effectuer des expérimentations en viticulture afin de répondre aux attentes des producteurs genevois. La qualité des vins du domaine est régulièrement reconnue à l'occasion de concours régionaux, nationaux et internationaux.

Depuis 1971, des essais ont été menés notamment sur des sélections et des nouveaux cépages, des modes d'entretien des sols, des modes de conduite

de la vigne ou encore sur les processus de maturation des raisins. Pour illustrer quelques travaux, on peut signaler que le vignoble de l'Etat a introduit le Pinot blanc à Genève et effectué les premiers essais de Gamaret. Il a été également pionnier dans l'élaboration des vins doux selon la méthode du passerillage avec le cépage Gewürztraminer. Enfin, une première série de cépages (Johanniter, Regent...) montrant une bonne résistance naturelle aux maladies a été plantée sur le domaine du vignoble de l'Etat en 1997, notamment dans une optique de développement de la viticulture biologique.

Le domaine a été l'un des premiers en Suisse conduit selon les règles de la production intégrée, technique vulgarisée par la station de viticulture et appliquée maintenant sur près de 80% du vignoble genevois.

S'agissant de la viticulture biologique, elle couvre en Suisse environ 400 hectares (2,7% de la surface viticole) et à Genève environ 50 hectares (3,8%). La recherche est assurée par l'Institut de recherche en agriculture biologique (IRAB/FiBL).

Au niveau technique, la sensibilité des cépages aux maladies ainsi que les difficultés rencontrées au niveau de l'entretien des sols expliquent son relativement faible développement. Il faut relever que ces contraintes induisent passablement de travaux mécaniques, traitements et travaux du sol, gourmands en énergie.

Au niveau économique, les viticulteurs relèvent souvent une valorisation insuffisante sur le marché du produit biologique labellisé par rapport aux investissements, aux contraintes techniques et à la baisse de production. En ce qui concerne le cas particulier du vin, le consommateur moyen ne semble pas non plus percevoir le bio comme un argument prioritaire. Il faut relever que des vins bio étrangers bon marché, produits sous des climats plus favorables pour ce mode de production et avec des coûts de main-d'œuvre réduits, font une forte concurrence aux vins biologiques indigènes.

Néanmoins, depuis environ deux ans, l'on observe un intérêt de quelques vigneron genevois pour la viticulture biologique et plus particulièrement pour la biodynamie. La station de viticulture est en contact avec ces producteurs et suit sur le terrain les expériences menées de manière restreinte et ponctuelle.

Parallèlement, la recherche agronomique a développé par croisements naturels et sélections une nouvelle génération de cépages montrant de très bonnes capacités de résistance naturelle aux maladies (cépages interspécifiques). Avec ces cépages, la fréquence des traitements admis en culture biologique (par exemple le cuivre et le soufre) est extrêmement réduite. De plus, la dégustation des vins issus de ces nouveaux cépages laisse

apparaître des caractéristiques très intéressantes. Ces cépages interspécifiques répondraient à la problématique des maladies qui, en viticulture biologique et avec des cépages sensibles, impliquent des traitements rapprochés et réguliers. Ils pourraient être utilisés dans une optique d'élaboration de vins dits « de cépage » ou d'assemblage.

Concernant l'entretien des sols, deuxième problématique et contrainte importante en viticulture biologique, des sélections de plantes montrant des propriétés naturelles très intéressantes quant à la couverture du sol et facilitant ainsi son entretien ont été développées, permettant de limiter considérablement les interventions mécaniques et les problèmes d'érosion.

Ces éléments devraient répondre aux deux principaux problèmes techniques rencontrés par les vigneron et éventuellement favoriser à l'avenir une extension significative de la viticulture biologique.

En conclusion, en collaboration avec les stations fédérales de recherches agronomiques Agroscope, le domaine de l'Etat va orienter ces prochaines années une partie de ses activités sur la production d'un ou de plusieurs vins répondant aux exigences bio grâce à de nouveaux cépages très prometteurs et mieux adaptés à une culture biologique que nos cépages traditionnels, tout en assurant l'entretien des sols des parcelles concernées avec de nouvelles sélections de plantes.

Par ailleurs, il est prévu prochainement de mettre en place un groupe de travail composé de vigneron pratiquant les différents modes de production – intégrée et biologique – pour définir plus spécifiquement et de manière régulière les besoins des uns et des autres par rapport au vignoble de l'Etat. Il est en effet essentiel que ce domaine reste un outil de prospection à la disposition de tous les vigneron, dans une constante préoccupation de respect de l'environnement, d'amélioration de la qualité des vins de Genève et de développement durable.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot